

## **RÉUNION DU CONSEIL 2 MARS 2020**

Lundi, le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absente :

Mme Amélie Caron, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
  - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 04-04-2009 (Zone 103-P)
    - b) Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
  - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.3. TRANSPORT
    - a) Mandat à la FQM pour la réalisation d'un appel d'offres régional regroupé pour la fourniture de chlorure de sodium
  - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 5.6. LOISIR ET CULTURE
    - a) Demande financière du Comité des Loisirs de St-Prosper inc.
  - 5.7. AUTRES
    - a) Demande d'aide financière de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour l'activité déjeuner santé
    - b) Demande d'aide financière du Club de patinage artistique

CPA La Pérade

- c) Le Nouvelliste - Cahier spécial pour la MRC des Chenaux
- d) Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2020
- e) Avril, mois de la jonquille

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

**2020-03-30**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 février 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-31**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Aucun chèque n'a été déboursé au mois de février 2020. Les prélèvements portant les numéros 2719 à 2731 inclusivement, pour une somme globale de 55 564,84 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10829 à 10863 inclusivement et totalisant la somme de 23 621,23 \$. Les salaires de janvier de 18 643,37 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2020-03-32**

**5.1.a) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 04-04-2009 (ZONE 103-P)**

**ATTENDU** le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité (no. 04-04-2009);

**ATTENDU** la demande formulée par le propriétaire du lot 5 618 510 du cadastre du Québec afin que le règlement de zonage soit modifié pour que des usages résidentiels y soient autorisés;

**ATTENDU** que ce terrain est adjacent à la zone 102-R qui autorise déjà l'usage résidentiel, soit l'habitation unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public que le règlement de zonage soit modifié afin de tenir compte de la demande récemment formulée;

**ATTENDU** que cette modification est conforme, de l'avis de la Municipalité, au schéma d'aménagement actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC des Chenaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

#### ARTICLE 1 MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE (ZONE 103-P)

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 04-04-2009 et auquel réfère l'article 2.5 du règlement de zonage est modifié par l'agrandissement de la zone 102-R à même une partie de la zone 103-P correspondant au lot 5 618 510 du cadastre du Québec, le tout tel qu'il appert d'un extrait du plan de zonage ainsi modifié que l'on retrouve en Annexe A du présent règlement;

#### ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À St-Prospér-de-Champlain  
ce 2 mars 2020

\_\_\_\_\_  
France Bédard,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-33**

#### **5.1.b) ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements

municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE la mairesse Mme France Bédard, et la directrice générale, Mme Sandra Turcotte, soient autorisées à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE la directrice générale, Mme Sandra Turcotte est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **5.3 TRANSPORT**

**2020-03-34**

### **5.3.a) MANDAT À LA FQM POUR LA RÉALISATION D'UN APPEL D'OFFRES RÉGIONAL REGROUPÉ POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM**

CONSIDÉRANT l'offre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de réaliser avec la Ville de Trois-Rivières, un appel d'offres régional pour la fourniture de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain requiert approximativement vingt-deux (22) tonnes de chlorure de sodium par année;

CONSIDÉRANT l'éventuelle économie réalisable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres d'une période de cinq (5) ans;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Fédération québécoise des municipalités (FQM) conjointement avec la Ville de Trois-Rivières à procéder à un appel d'offres visant la fourniture de chlorure de sodium au nom de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

## **5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **5.6 LOISIR ET CULTURE**

**2020-03-35**

### **5.6.a) DEMANDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER INC.**

CONSIDÉRANT la demande financière du Comité des Loisirs de St-Prospere inc. au montant de 6 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant servira à l'organisation de diverses

activités de loisirs;

CONSIDÉRANT le montant budgété pour l'année financière 2020;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 4 860 \$ au Comité des Loisirs de St-Prosper inc. pour l'année financière 2020.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.7 AUTRES**

**2020-03-36**

**5.7.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE DU VERSANT-DE-LA-BATISCAN POUR L'ACTIVITÉ DÉJEUNER SANTÉ**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour la tenue de l'activité (déjeuner santé) et le montant budgété à cet effet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une aide financière de 50,00 \$ pour leur activité annuelle couvrant la période 2020.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-37**

**5.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE CPA LA PÉRADE**

CONSIDÉRANT la demande financière du Club de patinage artistique CPA La Pérade pour la tenue de son spectacle annuel;

CONSIDÉRANT le montant budgété pour l'année financière 2020;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 30 \$ au Club de patinage artistique CPA La Pérade pour l'année financière 2020.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-38**

**5.7.c) LE NOUVELLISTE - CAHIER SPÉCIAL POUR LA MRC DES CHENAUX**

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, le quotidien Le Nouvelliste publie son cahier spécial portant sur la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT leur invitation à promouvoir, par le biais de ce cahier, notre municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE participer à cette publication en achetant 1/8 de page (noir/blanc) au coût de 318 \$ plus les taxes afférentes. La parution aura lieu le samedi 28 mars 2020.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-39**

**5.7.d) PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020**

CONSIDÉRANT que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le Mouvement santé mentale Québec lance sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la semaine nationale de la santé mentale;

CONSIDÉRANT que le thème (Ressentir c'est recevoir un message) vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la semaine nationale de la santé mentale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Prospere-de-Champlain proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 (Semaine de la santé mentale) et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques de l'astuce (Ressentir c'est recevoir un message).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-03-40**

**5.7.e) AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal de Saint-Prospér-de-Champlain encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2020-03-41**

**5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 19h25.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière